

Décision 2022/6

Déclaration d'impartialité des membres élus

L'Organe exécutif,

Rappelant le règlement intérieur pour les sessions de l'Organe exécutif tel qu'adopté par la décision 2010/19¹ et modifié par la décision 2013/1, et en particulier les sections VII et VIII de l'annexe de la décision 2010/19,

Rappelant également le règlement du Comité d'application, tel qu'adopté par la décision 2012/25 sur l'amélioration du fonctionnement du Comité d'application, en particulier les sections I, IV et XI de son annexe,

Conscient de la nécessité pour les membres du Bureau de l'Organe exécutif, le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen et les membres du Comité d'application, tous élus par l'Organe exécutif et responsables devant lui, d'exercer leurs fonctions de manière impartiale et de faire preuve d'une totale transparence concernant tout conflit d'intérêts avéré, potentiel ou apparent,

1. *Demande* à tous les membres élus par l'Organe exécutif, y compris le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen et les membres du Comité d'application (ci-après dénommés « membres élus »), de signer la déclaration d'impartialité figurant dans l'annexe à la présente décision avant de prendre leurs fonctions ;

2. *Encourage* ses organes subsidiaires à établir également cette pratique pour leurs présidents et vice-présidents.

3. *Demande* que les déclarations d'impartialité signées en vertu du paragraphe 1 ou 2 ci-dessus soient soumises au Bureau de l'Organe exécutif et que le secrétariat conserve une copie des déclarations signées à des fins d'archivage.

Annexe

Déclaration d'impartialité

Je soussigné(e) déclare par la présente que j'exercerai mes fonctions de membre élu par l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de manière impartiale et scrupuleuse. Je signalerai immédiatement tout intérêt dans toute question dont le Bureau ou l'organe auquel j'appartiens aura été saisi pour examen qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts réel ou apparent, personnel ou financier. Sauf si le Bureau en décide autrement, je m'abstiendrai de participer aux travaux concernant cette question.

¹ Toutes les décisions de l'Organe exécutif auxquelles il est fait référence dans le présent document sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/decisions>.